

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000077

-----  
**Séance du vendredi 13 octobre 2006**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ **Chalezeule :** M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Philippe CHANAU **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE **Pughey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE **Saône :** M. Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

**Etaient absents :** **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD **Besançon :** Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Yves TARDIEU **Gennes :** M. Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** M. Richard SALA **Larnod :** Mme Martine BERGIER **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Christelle PETITJEAN **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie JEANNIN

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

**Objet :** Point d'avancement PDE : cahier des charges et financement de la plaquette PDE

# Point d'avancement PDE : cahier des charges et financement de la plaquette PDE

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 011.815	Montant BP 2006 : 25 500 € HT Montant de l'opération : A définir Solde après cette opération :

## Résumé :

La CAGB pilote un Groupe de Travail, composé de collectivités et de transporteurs, sur l'assistance aux entreprises dans le cadre de la réalisation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE). Deux actions sont à lancer : la conception partenariale d'une plaquette informative (pilotage CAGB) et le montage d'un projet de centrale de co-voiturage (pilotage Ville de Besançon). Le coût de ces opérations, avec les clefs de répartition entre les partenaires, reste à définir. Les membres du Bureau sont invités à se prononcer sur ces projets.

## I. Contexte

La CAGB, la Ville de Besançon, l'ADEME et KEOLIS Besançon (ex-CTB) interviennent tous, à différents niveaux dans des démarches de Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE). Une absence de coordination avait pour incidence d'accroître la difficulté de lancement d'une démarche PDE, notamment en terme d'identification de conseils au sein des collectivités potentiellement concernées.

Afin de donner un peu plus de lisibilité à la démarche PDE, un groupe de travail (CAGB, Ville ADEME, CRFC, CG 25 et transporteurs) a été constitué. La C.A.G.B en assure le pilotage.

### Conclusions des premiers groupes de travail PDE :

Les « outils PDE » propres à chacun ont été répertoriés et mutualisés afin d'accompagner au mieux une entreprise qui s'engage dans une démarche PDE. Des supports semblent en outre nécessaires afin de communiquer sur ces outils et d'indiquer les personnes ressources intervenant aux différentes étapes d'une démarche PDE.

Ainsi, les membres du groupe ont réfléchi aux supports de communication qui pourraient être développés : une présentation power point commune, une interface PDE au sein du site internet de la CAGB et une plaquette PDE propre au périmètre du Grand Besançon. En parallèle, un projet de centrale de covoiturage a été initié par la Ville de Besançon.

## II. Modalités de conception de la plaquette PDE

La plaquette PDE pourrait constituer la première prise de contact avec l'entreprise. Elle aurait pour vocation d'informer sur les PDE (définitions, objectifs,...), d'interpeller les entreprises sur leur mobilité et d'identifier les principaux interlocuteurs à qui s'adresser au cours d'une démarche PDE.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration afin de lancer la consultation au plus vite.

Une demande de financement doit être déposée à l'ADEME. Elle sera notamment accompagnée du cahier des charges, d'un devis et d'un plan de financement. Les sommes restant à financer, hors subvention ADEME, pourraient être réparties à parts égales entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Département du Doubs et le Conseil Régional de Franche-Comté. A cette fin, une délibération devra être passée en Conseil Communautaire fin octobre.

Il était envisagé une première diffusion de la plaquette en fin d'année 2006.

### **III. Projet d'une centrale de covoiturage**

Le groupe de travail PDE a récemment été associé à une démarche initiée par la Ville de Besançon concernant un projet de centrale de covoiturage.

Un contact avec « I.2.3. en voiture », spécialiste en gestion d'outils de covoiturage a permis de cibler les fonctionnalités qui peuvent être attendues d'un tel outil. Un cahier des charges est actuellement en cours de réalisation afin de définir précisément les attentes.

Cette centrale pourrait couvrir les communes autour de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans un rayon de 30 Km. Cela permettrait à l'utilisateur une visualisation rapide du trajet qui l'intéresse, du nombre de kilomètres à parcourir, du prix de péage et du coût de carburant correspondant.

Le coût d'une centrale de co-voiturage de ce type est estimé à :

- **5 200 €** d'investissement de départ (cartographie comprise)
- **2 000 €/an** de coût d'hébergement (dont l'actualisation cartographique)

Le site pourrait être ouvert au grand public, ce qui pose la question de sa sécurisation et de la mise en confiance des utilisateurs. Une certification des utilisateurs semble possible au sein même du logiciel.

#### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **prend connaissance des modalités de conception de la plaquette PDE proposées,**
- **prend connaissance du partenariat avec la Ville de Besançon autour d'un projet de centrale de covoiturage,**
- **autorise Monsieur le Président à rechercher des subventions auprès de l'ADEME et signer les conventions afférentes.**

Pour extrait conforme,

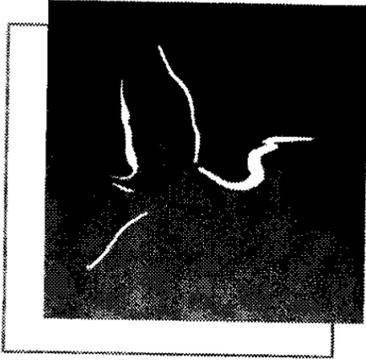
Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ  
**Le Président**

Rapport adopté à l'unanimité : Reçu le **26 OCT. 2006**

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0



**Communauté  
d'Agglomération  
du Grand Besançon**

**Marché n° /**

**CONCEPTION, REALISATION ET IMPRESSION  
D'UNE PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LES PLANS DE DEPLACEMENTS  
ENTREPRISE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON**

**CAHIER DES CHARGES**

**Collectivité publique :** Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)

**Personne Responsable du Marché :** Monsieur le Président  
de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**Comptable assignataire :** M. le Trésorier principal de Besançon

## ARTICLE 1 – CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est à l'origine de la création d'un groupe de travail sur les Plans de Déplacements Entreprise (PDE). L'un des objectifs recherchés est de donner une certaine visibilité aux entreprises qui souhaitent réaliser un PDE, notamment en terme d'identification de conseils et d'outils au sein des collectivités concernées. Le manque de supports de communication communs a conduit à la volonté de créer une plaquette d'information PDE propre à tous les acteurs du territoire la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui interviennent dans une démarche PDE.

## ARTICLE 2 – LA PLAQUETTE PDE : OBJET ET CONTENU

### 1. Objet de la plaquette PDE

Cette plaquette serait à destination des entreprises. Elle aurait pour vocation d'informer sur les PDE (définitions, objectifs,...), d'interpeller les entreprises sur leur mobilité et d'identifier les principaux interlocuteurs à qui s'adresser au cours d'une démarche PDE.

Elle sera diffusée principalement **aux chefs d'établissements** (entreprises, administrations..) de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Elle sera remise à toutes les entreprises qui en font la demande ou qui se questionnent sur leur mobilité. Plusieurs vecteurs de diffusion sont d'ores et déjà identifiés : l'ADEME, la CAGB, la Ville de Besançon, La CRAM, les transporteurs....

### 2. Contenu de la plaquette

Les éléments de contenu proposés ci-après ont été travaillés dans le cadre du groupe de travail PDE. Ceux-ci demandent à être affinés et illustrés.

#### a. Le cadre législatif

Les transports sont une source importante d'émissions de gaz responsables de la pollution atmosphérique et de l'effet de serre. Ils représentent de fait l'une des causes majeures du changement climatique. Pour cette raison, l'engagement des pays développés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (Convention de Rio en 1992 puis Protocole de Kyoto en 1997) s'est traduit en France par une réflexion sur les pratiques de déplacement et une évolution du contexte législatif :

- La loi sur l'Air et sur l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie - **LAURE** (1996) oblige les agglomérations de plus de 100 000 habitants à mettre en œuvre des Plans de Déplacements Urbains (PDU)
- La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain - **SRU** (2000). Cette loi a développé le concept de PDE pour poser la question de tous les déplacements liés à une entreprise ou à une administration. Elle encourage fortement les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) urbains à inciter les entreprises publiques ou privées à mettre en œuvre des PDE.

Cette mise en contexte sera complétée d'une introduction globale sur les déplacements dans l'agglomération du Grand Besançon (augmentation du nombre d'automobilistes et conséquences).

#### b. La définition du PDE

Un PDE est un ensemble de mesures permettant de mieux gérer les déplacements domicile - travail et professionnels, en favorisant l'utilisation de transports alternatifs à la voiture individuelle.

#### c. Les enjeux d'un PDE

La démarche du Plan de déplacements entreprise s'inscrit dans une logique de développement durable. L'entreprise, les salariés comme la collectivité dans son ensemble, en tirent les bénéfices. Chacun y trouve son compte dans cette réflexion partagée.

## Une réponse...

## ...à vos problèmes

### Economique

Réduction des coûts liés aux places de stationnement  
Moindre besoin de surfaces de stationnement utilisables pour autre chose  
Diminution des coûts liés aux déplacements professionnels (frais kilométriques, achat et entretien des véhicules de société...)  
Réduction des coûts liés à la sécurité des déplacements domicile/travail (accidents du travail...)

Manque de place de parking

Productivité en baisse

Frais élevés pour les voitures de société ou de service

Frais élevés pour les places de parkings

L'insécurité du trajet domicile/travail

Congestion sur les routes qui cause des retards

Santé des salariés

Equité

Vous voulez adopter une politique de développement durable

Vous entamez un éco-audit

...

### Social

Amélioration du climat social (concertation employeurs-salariés, dialogue autour d'un projet fédérateur...)  
Amélioration de l'accessibilité  
Amélioration de la sécurité des déplacements (réduction du stress et de la fatigue liés aux déplacements quotidiens, réduction du risque d'accidents)  
Réalisation d'économie sur le budget déplacement des salariés (réduction des frais de transport)  
Amélioration de la santé par une pratique régulière de la marche ou du vélo

### Managérial

Management environnemental  
Gestion des 35 H

### Citoyen

Participation active de l'entreprise aux objectifs du PDU  
Diminution des embouteillages, de la pollution et des nuisances sonores  
Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique

### En terme d'image

Valorisation de l'entreprise interne et externe (politique de développement durable)  
Amélioration de l'accueil du public : meilleure accessibilité au site et gain de places de parking notamment pour les visiteurs, clients et fournisseurs

### **Le Club PDE : rejoignez les entreprises engagées dans la démarche !!!**

Une information régulière et actualisée  
Des échanges et des actions communes  
Des visites ? des conférences ? ....

#### **d. Les différentes phases d'élaboration d'un PDE**

En accord avec ses salariés, l'employeur choisit de mettre en oeuvre des mesures susceptibles de faciliter leurs déplacements.

Les étapes du PDE :

## ETAPE 1 – Préparer et piloter le projet

Choix des objectifs : priorités, échéances...

Moment déterminant, portage au plus haut niveau de la hiérarchie

Choix des parties prenantes : comité de pilotage, ADEME, AOT (Autorités Organisatrices de Transports).

Choix d'un prestataire externe ou d'une réalisation en interne

Annnonce du projet

## ETAPE 2 – réaliser le diagnostic

Recueil et analyse des données internes

Etude des pratiques des salariés (enquête de mobilité)

Permet de mesurer les enjeux et les potentialités d'action et d'adhésion

Formalisation d'un diagnostic de la situation de l'établissement et communication de ses résultats aux salariés

## ETAPE 3 – Elaborer le Plan

Elaboration des solutions : concertation avec les salariés et les partenaires chargés du transport

Réalisation du budget déplacement dont l'évaluation de l'impact environnemental et économique

Objectifs retenus, choix des mesures, échéancier, moyens humains et organisationnels, budget

Formalisation finale du PDE

Importance de la communication et de la concertation.

Possibilité de tester des actions de communication engageantes.

## ETAPE 4 – Mettre en oeuvre et suivre le PDE

Mise en oeuvre et suivi des mesures

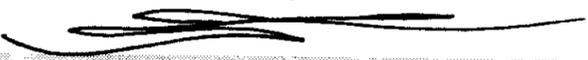
Evaluation : indicateurs, progression par rapport aux objectifs, enquête annuelle, modification des mesures, gestion de la demande.

Actions de communication régulières : manifestations, exposition, témoignages, animations événementielles...

Actions inscrites dans la durée, nécessité d'identifier un ou des correspondants PDE

### e. Aides et accompagnement

Cette rubrique devra être retravaillée de manière à avoir une entrée plutôt thématique (par les aides existantes). Les contacts seront précisés dans un second temps.

  
La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



### **La CAGB**

Elle est Autorité Organisatrice de Transports (AOT) sur son périmètre (59 communes dont Besançon)  
Elle définit l'offre en transport en commun sur l'agglomération par la mise en œuvre du réseau **GINKO**  
et par son financement

Elle décide du niveau de service et des conditions générales de transport public sur son périmètre

Elle a un rôle de conseil et d'accompagnement

① 03 81 65 79 68 - [www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)

### **La CTB exploitant des lignes urbaines du réseau GINKO**

#### vous accompagne :

- aide à la rédaction du questionnaire « enquête déplacement »
- géolocalisation des salariés et identification de l'offre en transport public personnalisée
- étude sur l'amélioration de la desserte de l'entreprise (station, itinéraire...)

#### communique :

- panneau d'information personnalisé pour l'entreprise
- information sur les conditions trafic
- référencement de l'entreprise dans le calculateur d'itinéraire de Mobilignes (possibilité de créer un lien internet).

#### vous propose :

- un service d'envoi à domicile des abonnements
- un approvisionnement des relais vente
- un abonnement pour les déplacements professionnels : le Pass' entreprise

①..... - [www.ginkobus.com](http://www.ginkobus.com)

### **L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)**

Des conseils et méthodologies :

- guides, plaquettes...
- retours d'expériences
- module de formation
- exemple de questionnaire de diagnostic
- ...

Une aide à la réalisation de la partie « évaluation de l'impact environnemental des déplacements »

Des aides financières sur le diagnostic ou la mise en place de certaines mesures

Un jeu de dix affiches personnalisables téléchargeables sur le site internet de l'Ademe.

①.....- [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### **Le Conseil Régional de Franche Comté**

Le CRFC a compétence en matière de transport régional. Il peut également faire partager son expérience personnelle de démarche PDE (mise en place des correspondants PDE, site intranet...)

①.....



### **La Ville de Besançon**

Elle est compétente en ce qui concerne les questions de stationnements, de voirie et de sécurité routière sur son périmètre

Elle peut faire partager sa propre expérience de PDE (conventions passées avec les transporteurs, évaluation de l'action aide financière mise en place sur le titre de transport...)

Elle peut mettre à disposition des cartographies des pistes cyclables et des cheminements piétons.

① Martine GUILLOT .....

### Les transporteurs : la CTB, Monts Jura, la SNCF...

Mise en place de stands d'information avec des offres découvertes, animés par des professionnels (conseil en itinéraires...)

Mise à disposition de documents d'incitation : plans, cartes horaires...

① Monts Jura : .....

① SNCF : .....

### La CRAM

Aides financières

#### f. Chiffres clés ?

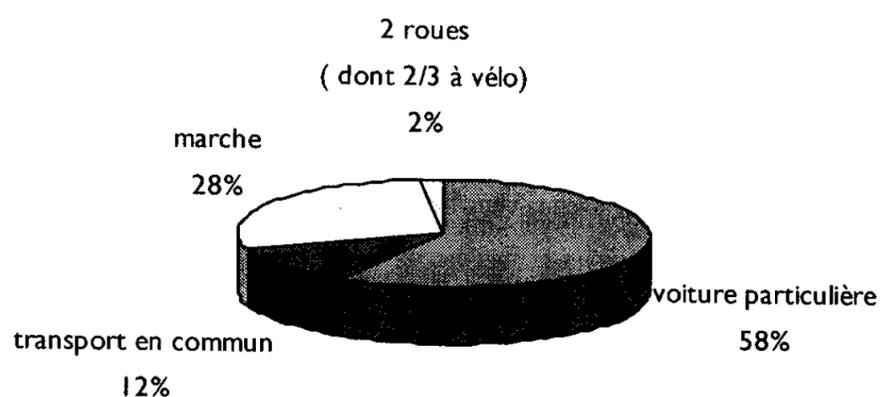
Cette rubrique sera transversale aux précédentes, on peut imaginer des encarts réservés aux données chiffrées tout au long de la plaquette.

### Comment se déplace-t-on dans la CAGB ?

La CAGB, ce sont **650 000** déplacements par jour (dont 379 000 en voiture !!!) soit 3,9 déplacements par jour et par personne.

On recense 1,1 voiture par ménage en moyenne dans l'ensemble de l'agglomération avec moins d'une voiture par ménage à Besançon et plus de 1,5 voiture par ménage dans les secteurs de l'agglomération.

#### Répartition des déplacements par mode :



La voiture est principalement utilisée pour se rendre au travail et les transports collectifs pour se rendre à l'école et l'université.

80% des flux tous modes touchent Besançon.

#### 8 fois sur 10, recruter une personne, c'est aussi embaucher sa voiture !

3 actifs sur 5 travaillent hors de leur commune de résidence et la distance moyenne domicile-travail est de 15 Km, soit à peu près une heure de transports par jour.

En 1999, 26000 personnes travaillant à Besançon, résident hors de la ville centre. Ces 26 000 personnes effectuent l'équivalent de plus 830 000 Km par jour soit une augmentation de 30 % depuis 1990.

Si l'évolution se poursuit à ce rythme :

2010 : 32500 personnes travaillant à Besançon résident hors de la ville centre.

La distance totale parcourue par jour serait alors de **1 100 000 Km** par jour (+ 68 % par rapport à 1990 !!!)

### ARTICLE 3 - OBJET DE LA CONSULTATION

### Quelques chiffres...

Les déplacements quotidiens des salariés peuvent représenter jusqu'à 50% de la consommation énergétique d'un site !

Le budget annuel moyen d'une voiture particulière est de 6100 € (estimation année 2000)

Un automobiliste, qui habite à 20km de son lieu de travail dépense environ 3000 €/an pour aller travailler (soit 250 €/mois)

Les accidents de circulation sont la première cause d'accidents mortels parmi les accidents du travail et de trajet (57%)

Pour un accident lié à un déplacement, la durée moyenne d'arrêt de travail est de deux mois.

Le marché porte sur la conception, la rédaction, la mise en page et l'impression d'une plaquette d'information sur les Plans de Déplacements Entreprise, à partir des éléments fournis par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Ce marché comprend en option, la réalisation d'une présentation power point qui reprendrait et détaillerait les éléments de la plaquette PDE. Etant entendu que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se réserve la possibilité de passer ou non commande pour cette prestation optionnelle. (Une grille de tarifs pour les postes liés à cette prestation devra figurer dans le bordereau de prix proposé).

## **ARTICLE 4 - CONTENU DE LA PRESTATION**

### **Poste 1 : Conception de la maquette**

#### **Mise en forme**

Les éléments constitutifs de la plaquette sont les suivants :

- ⇒ Titres
- ⇒ Illustrations rattachées à un texte
- ⇒ Un espace dédié à la présentation de chiffres clefs (indépendants du texte)

Le prestataire devra également faire des propositions de titre pour cette publication.

Les propositions d'illustrations (photos et infographie) font parties intégrantes du travail demandé au prestataire de ce marché. Certaines représentations graphiques de données pourront néanmoins être fournies.

#### **Prise en charge de la maquette**

- ⇒ Mise en page des textes
- ⇒ Gestion des illustrations (photos, schémas, graphiques, dessins...)
- ⇒ Présentation de maquettes, d'une épreuve de relecture et d'un BAT. Photogravure, livraison des fichiers informatiques chez l'imprimeur.
- ⇒ Suivi de fabrication jusqu'à l'impression de la plaquette. Un représentant du titulaire retenu se rendra chez l'imprimeur pour contrôler les épreuves à leur réception et voir rouler les cahiers.

#### **Rédaction**

L'ensemble des textes (textes, titres et accroches) seront rédigés par le titulaire. Il devra en vérifier la forme (corrections, relecture typographique et orthographique ...) la cohérence, la compréhension et le style dans un souci de vulgarisation, ceci en concertation avec la personne publique.

Des réunions de travail seront programmées avec la personne publique pour apporter des conseils et une assistance rédactionnelle et technique utiles à la conception et au contenu de la publication. Leur nombre et leur fréquence seront fonction des nécessités.

### **Poste 2 : Impression**

Ce poste comprend les points suivants :

#### **Suivi de fabrication jusqu'à l'impression et à la livraison des documents**

<b>DESCRPTIF</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>OPTION 1</b>	<b>OPTION 2</b>
Quantité	10 000 exemplaires	Les ? suivants	Les ? suivants

Le visuel sera décliné en format informatique (pdf) permettant sa consultation sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et sa transmission par email (qualité écran

du document). Les fichiers informatiques transmis devront également permettre une qualité impression pour archive.

### **Caractéristiques techniques de la publication**

	<u>Proposition du maître d'ouvrage</u>	
<b>FORMAT</b>	Un format fermé A4 est proposé	<b>Il est attendu une proposition du titulaire quant au format qui apparaît le plus adapté au contenu et à la diffusion de la plaquette et à sa pagination</b>
<b>PAGINATION</b>	4 pages	
<b>PAPIER</b>	115g (satiné mat)	
<b>IMPRESSION QUADRICROMIE</b>	recto verso	
<b>FACONNAGE</b>	piqûre deux points métal	
<b>TIRAGE</b>	10 000 exemplaires (option 1 : ? ; option 2 : ? )	

### **Option : conception d'une présentation power point**

Un power point reprenant la même charte graphique que celle utilisée dans la plaquette PDE, présentera de façon dynamique et détaillée les principaux éléments de la plaquette.

## **ARTICLE 5 - CRITERES DE CHOIX**

L'ensemble des éléments ci-dessus sera détaillé par le candidat dans un mémoire technique de quelques pages.

L'appréciation du candidat retenu se fera en fonction de la qualité de la proposition, du prix et des délais de réalisation.

## **ARTICLE 6 – CESSION DES DROITS D'UTILISATION DES DOCUMENTS CREEES**

Les documents établis par l'agence retenue dans le cadre de cette consultation seront la propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui se réserve la totalité des droits de reproduction d'utilisation et de représentation.

A ce titre, le titulaire du marché fournira à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon les documents techniques nécessaires à leur utilisation.